

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### ARRETE n° 2024/352 : Portant délégation de fonctions et de signature aux Adjointes au Maire et à des Conseillers Municipaux

Le Maire de la Ville de Sèvres,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2122-18,

Vu le procès-verbal du 25 mai 2020 relatif à l'installation du Conseil municipal élu le 15 mars 2020 et à l'élection du Maire et des adjoints au Maire,

Vu sa délibération n°2020/020 du 25 mai 2020 relative à la détermination du nombre des adjoints au Maire,

Vu sa délibération n°2020/021 du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire,

Vu l'arrêté n°2020/245 du 16 septembre 2020 désignant des conseillers municipaux pour exercer les fonctions de "conseiller de quartier",

Vu l'arrêté n°2024/009 du 16 janvier 2024 portant délégation de fonctions et de signature aux Adjointes au Maire et à des Conseillers Municipaux,

Vu l'ordre du tableau,

### ARRETE :

#### ARTICLE 1.

Délégation de fonctions et de signature est accordée aux adjoints au Maire, pour les domaines d'activités suivants :

Mme Anne TEXIER  
Première Adjointe au Maire

- Affaires scolaires
- Transition écologique

M. Jean-Christophe SCIBERRAS  
2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

- Ressources humaines
- Manifestations publiques

Mme Pascale FLAMANT  
3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

- Conseillère de quartier "Quartier Croix-Bosset - Monesse"

Hôtel de Ville  
54, Grande Rue  
BP 76  
92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10  
☎ 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

11 OCT. 2024

✉ mairie@ville-sevres.fr  
🌐 www.sevres.fr

1/4

Accusé de réception en préfecture  
092-219200722-20241009-2024-352-AR  
Date de télétransmission : 11/10/2024  
Date de réception préfecture : 11/10/2024

- M. Olivier HUBERT  
4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire
- Travaux et aménagement urbain
  - Communication
- Mme Emilie BOZIO-MADE  
5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire
- Santé et handicap
  - Engagement citoyen
  - Égalité femme-homme
  - Conseillère de quartier "Quartier Binelles - Eiffel"
- M. Vincent DECOUX  
6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire
- Solidarités
  - Rapporteur général du budget
- Mme Assunta MESMIN  
7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire
- Jumelage et apprentissage des langues étrangères
  - Services numériques
- M. Pascal GIAFFERI  
8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire
- Culture
  - Coopération avec les entreprises
- Mme Pascale PARPEX  
9<sup>ème</sup> Adjointe au Maire
- Seniors et Grand âge
- M. Philippe HAZARD  
10<sup>ème</sup> Adjoint au Maire
- Sport
  - Finances et économies budgétaires
  - Conseiller de quartier "Quartier Brancas"

## ARTICLE 2.

Délégation de fonctions et de signature est accordée aux conseillers municipaux, pour les domaines d'activités suivants :

- M. Jean-Pierre FORTIN
- Démocratie participative et vie des quartiers
  - Sécurité et prévention de la délinquance
  - Conseiller de quartier "Quartier Centre-Ville"
- M. Jacques VILLEMUR
- Urbanisme
  - Affaires générales
- Mme Marie SANCHO
- Ecologie urbaine
  - Propreté, valorisation des déchets et recyclage
  - Conseillère de quartier "Quartier La Garenne - Rive Gauche"
- Mme Louise BOMPAIRE
- Logement social
  - Petite enfance
  - Archives

- M. Franck-Eric MOREL
- Espaces publics
  - Circulation et stationnement
  - Transports en commun
  - Conseiller de quartier "Quartier Cristallerie - Cent Gardes"
- M. Thomas PARDOUX
- Accueils de loisirs
- Mme Nadia IDORANE
- Associations et bénévolat
  - Conseil Communal des Jeunes
  - Bien-être animal
  - Conseillère de quartier "Quartier Gabriel Péri - Danton"

### ARTICLE 3.

Délégation de fonctions et de signature est accordée aux conseillers municipaux, pour les domaines d'activités suivants :

- Mme Martine VAN WENT
- Biodiversité
- M. Christophe CHABOUD
- Anciens combattants
- Mme Muriel COHEN
- Economie sociale et solidaire
- M. Arthur BEAUREPAIRE
- Jeunesse
  - Mobilités douces
  - Conseiller de quartier "Quartier Bruyères"
- M. Thierno-B NDIAYE
- Relations avec Mount Prospect
- M. Loïc LASSAGNE
- Commerces et marché Saint-Romain

### ARTICLE 4.

Les adjoints au Maire et les conseillers municipaux visés aux articles 1 et 2 constituent, avec le Maire, la Municipalité.

### ARTICLE 5.

Les arrêtés n°2020/245 du 16 septembre 2020 et n°2024/009 du 16 janvier 2024 sont abrogés et remplacés par le présent arrêté.

ARTICLE 6.

Le présent arrêté est inscrit au registre des actes de la Mairie.  
Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.  
Une copie est notifiée aux intéressés.

**Fait à Sèvres, le 9 octobre 2024.**

*NB : Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de la justice administrative, le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification/publication. Un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire de l'acte. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux.*



**Grégoire de LA RONCIÈRE**

Maire de Sèvres

Vice-Président du Grand Paris Seine Ouest

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine